



REGLEMENT CAMP VTT 2022

Du 11 au 15 juillet

Montenois (25260)

1 – Encadrement

L'encadrement des jeunes sera assuré par des éducateurs fédéraux et adultes expérimentés:

- William CARREZ, moniteur VTT, directeur du séjour.
- Frédéric DONNADIEU, moniteur VTT, directeur adjoint.
- Clément LEVASSEUR, initiateur VTT.
- Guillaume Ryckewaert, animateur club.
- Jérôme Fernandes, animateur club.
- Michel Devaux, animateur club.
- Cristelle Mougel, adulte accompagnateur, infirmière.

Des groupes de niveau seront définis et encadrés obligatoirement par les éducateurs.

3 – Hébergement

Une déclaration du séjour auprès de la DDCSPP est faite en bonne et due forme.

L'hébergement aura lieu au gîte "La clé des champs" à Montenois. Il dispose d'un agrément Jeunesse et Sport. La capacité d'accueil est de 34 personnes, répartie en chambre de 2 à 10 lits.

Pour respecter la durée normale de sommeil de chaque jeune, les levers auront lieu au plus tôt à 7h30 du matin et le soir les jeunes devront être couchés au plus tard à 22h30, sauf organisation prévue au-delà de cet horaire (veillée). **Le silence est exigé à partir de 22h30.**

4 – Trousseau

Durant le séjour, quotidiennement, les randonnées vtt alternent avec les autres animations souvent sportives.

Pas de liste pour le trousseau habillement et toilette.

Pour l'activité vtt

Cuissards courts.
Cuissard long, jambières ou collant.
Maillots manches courtes.
Maillot manches longue ou manchettes.
Chasuble jaune fluo.
VTT en parfait état.
Casque.
Paire de lunettes (conseillée).
Paire de gants (conseillée).
Bidon ou poche à eau.
Barres de céréales, pâtes de fruit ou autre...
(comptez une dizaine de barre ou équivalent)

Petit sac à dos.
Chambres à air x1.
Paire de patins de freins ou plaquettes x1.

Patte de dérailleur si présente sur le vtt x1.
Câble frein x1.
Câble dérailleur x1.
Eclairage vélo avant et arrière x1.
Antivol x1.

Couchage

Sac de couchage.

Autre

Casquette ou chapeau.
Maillot de bain.
Tube de crème solaire.
Frontale.
Sac de toile pour linge sale (pas de plastique qui garde l'humidité).

5 – Argent de poche

L'argent de poche n'est pas nécessaire mais peut agrémenter le séjour (boisson, glace, cartes postales, souvenirs...). Rester alors dans des sommes raisonnables pour un jeune (20 euros par ex).

6 – Médicament

Si le jeune suit un traitement, ses médicaments devront être confiés le jour du départ à l'infirmière accompagnés de l'ordonnance.

7 – Restauration

L'ASCAP se charge du petit déjeuner, du déjeuner et du goûter. Le souper sera pris dans le restaurant du village.

8 - Paiement

- 260 euros pour les licenciés de l'école vtt ASCAP.
- 275 euros pour les ayants droits Stellantis.
- 300 euros plein tarif.

Le prix comprend l'hébergement, la restauration et les activités. Le paiement est à réaliser par chèque, à l'ordre de l'ASCAP, le jour du départ.

9 – VTT

Chaque participant est responsable de son matériel. Il importe qu'il soit en parfait état pour participer au séjour. L'encadrement, dans un souci de sécurité, se verra dans l'obligation de refuser le départ à un participant ayant un matériel en mauvais état. Tout achat de matériel indispensable sera fait à moindre coût, à défaut d'avoir eu la confirmation orale des parents.

10 – Premiers secours et soins

L'encadrement a reçu une formation PSC1 (Prévention Secours Civiques 1er niveau).

En cas d'hospitalisation d'un enfant, il est nécessaire de fournir à l'hôpital l'attestation de la carte VITALE (ou la carte VITALE des jeunes de plus de 16 ans) et une autorisation de sortie d'hôpital.

11 – Prise de nouvelle du déroulement du séjour

Vous pourrez aller consulter le site Facebook de l'ASCAP (https://www.facebook.com/ASCAP-Sochaux-_-Club-et-ecole-VTT-193623727411344/).

Frédéric est votre contact pour la durée du séjour : 06 71 06 01 25

12 – Règles de vie pendant le séjour

- Un jeune ne doit pas quitter la propriété du gîte sans être accompagné d'un adulte de l'encadrement.
- Les sorties ou organisations sont obligatoires pour tous les jeunes. Un jeune ne sera autorisé à rester au campement qu'en cas de force majeure grave.
- Au retour de chaque sortie vélo, le soir, chaque jeune vient ranger son vélo à l'endroit prévu à cet effet et l'encadrant désigné à cette tâche cadenas l'ensemble à 19h00 au plus tard.
- Au retour de chaque sortie vélo, les jeunes devront obligatoirement se doucher.
- Rangement du linge sale séparément du linge propre, dans le sac amené à cet effet.
- Le rangement et la propreté de la chambre est demandée. Une visite sera éventuellement faite à tour de rôle par un adulte.

- Pour respecter la réglementation en vigueur dans les séjours de mineurs (mixité interdite), à tout moment du séjour, il ne sera toléré de voir des garçons et des filles dans une même chambre; l'espace collectif est le lieu de rassemblement de tous les jeunes.
- Il est strictement interdit de fumer, mineur ou adulte, dans le gîte.
- L'alcool est strictement interdit pour les mineurs. Tout jeune qui serait surpris en possession d'alcool sera immédiatement sanctionné de la façon la plus forte.

Les sanctions possibles sont l'avertissement, la punition (du type intérêt général) et, si récidive, un retour chez ses parents aux frais des parents de l'enfant.

13 – Téléphones portables

Afin d'éviter les désagréments que peuvent rencontrer les utilisateurs de téléphone portable (vols, coups de cafard et petits bobos alarmant les parents inutilement, isolement du groupe et fatigue excessive nuisible à la sécurité par une utilisation abusive du téléphone à toute heure de la journée et de la nuit), nous demandons à chaque enfant de déposer son téléphone dans une caisse. Les téléphones seront à leur disposition uniquement le soir (17h00) jusqu'à la fin du dîner (20h00).

14 – Vol

Les objets coûteux apportés par les enfants (outre les téléphones portables) seront rangés dans une caisse dans un endroit fermé à clé. Le jeune qui n'aura pas rangé son matériel portera la responsabilité des dommages subis.

Le jeune.

A _____ le _____

Signature

Les parents.

A _____ le _____

Signature

VTT-istement.
ASCAP VTT.

Contact pendant le séjour

Frederic : 06 71 06 01 25